

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

**Procès-verbal de la quarantième rencontre de la
Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
qui a eu lieu le 31 août 2022, 11h00
MRC des Basques, 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles**

PRÉSENCES

M. Michel Lagacé, président RIÉBSL, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup
M. Bertin Denis, VP 1 RIÉBSL, représentant de la MRC des Basques
M. Bruno Paradis, VP 2 RIÉBSL, représentant de la MRC de La Mitis
M. Andrew Turcotte, représentant de la MRC de La Matanie
M. Sylvain Roy, représentant de la MRC de Kamouraska

ASSITE EN VISIOCONFÉRENCE

Mme Martine Bruneau, représentante de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik

ABSENCES

Mme Chantale Lavoie, représentante de la MRC de La Matapédia
M. Francis St-Pierre, représentant de la MRC de Rimouski-Neigette

AUTRES RESSOURCES

M. Jean-François Thériault, directeur général, Alliance de l'Est
Mme Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière RIÉBSL, DG CRDBSL
M. Jean-Charles-Ledeuil, responsable des finances CRDBSL

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lagacé procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance de travail
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2022

4. Correspondance
5. Affaires financières
 - 5.1 Liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2022
 - 5.2 États des résultats et suivi budgétaire au 31 juillet 2022
 - 5.3 Distribution aux membres
 - 5.4 Budget 2023
 - 5.5 Règlement d'emprunt 2022-03 (A)2021 300/480MW)
6. Appel d'offres AO2021/300MG-480MG
 - 6.1 Liste de l'ensemble des projets déposés dans le cadre des appels d'offres AO2021-01 et 02
 - 6.2 Calendrier des étapes à venir
7. AQPER – Plan de visibilité 2022-2023
8. Varia
9. Période de question
10. Date et lieu de la prochaine réunion
11. Assemblée publique
12. Levée de l'assemblée

2022-08-31-001

M. Serge Pelletier propose et il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JUIN 2022

2022-08-31-002

M. Bertin Denis propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2022 tel que déposé.

4. CORRESPONDANCE

M. Michel Lagacé informe les administrateurs de l'avancement des travaux réalisés avec la Firme Mallette auprès de Revenu Québec au sujet de la désignation à titre de municipalité pour fins de taxes. La correspondance transmise par Revenu Québec au responsable de dossier chez Mallette est déposé.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

5.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JUILLET 2022

M. Jean-Charles Ledeuil présente la liste des comptes payés et à payer en date du 31 juillet 2022.

2022-08-31-003

M. Sylvain Roy propose et il est unanimement résolu d'approuver les comptes payés et à payer.

5.2 ÉTATS DES RÉSULTATS ET SUIVI BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2022

M. Jean-Charles Ledeuil présente l'état des résultats et le suivi budgétaire au 31 juillet 2022.

La transition du format de présentation en format municipal est en cours et une présentation mixte sera donc utilisée d'ici la fin de l'année fiscale.

5.3 DISTRIBUTION AUX MEMBRES

M. Jean-François Thériault expose aux administrateurs qu'en regard de l'étude des flux monétaires de la Régie, 6 500 000 \$ sont disponibles pour la première distribution aux membres pour l'exercice 2022. Il est donc suggéré de distribuer 650 000\$ à chacune des entités membres de la Régie dont 650 000\$ au Fonds éoliens de développement régional administré par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

2022-08-31-004

M. Serge Pelletier propose et il est unanimement résolu de distribuer 6 500 000\$ aux membres de la Régie dont un dixième ira au fonds éolien de développement régional.

5.4 BUDGET 2023

M. Jean-François Thériault présente le budget 2023 aux administrateurs.

2022-08-31-005

M. Sylvain Roy propose et il est unanimement résolu d'adopter le budget 2023 tel que présenté.

5.5 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-03 (AO2021 300/480MW)

Suivant l'avis de motion adopté le 21 juin 2022, M. Jean-François Thériault soumet le règlement d'emprunt 2022-03 décrétant une dépense n'excédant pas 250 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour les projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec AO2021-01 et AO2021-02.

RÈGLEMENT 2022-03

Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 250 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec AO2021-01 et AO2021-02.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 21 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Le conseil d'administration de la Régie (le « Conseil ») décrète :

ARTICLE 1.

Le Conseil est autorisé à investir, en partenariat avec un ou plusieurs partenaires, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la MRC de l'Islet et la MRC de Montmagny dans les projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec AO2021-01 et AO2021-02. Pour plus de précision, l'investissement considéré permettra le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers de ces projets éoliens.

L'estimé détaillé des coûts reliés à cet investissement sont présentés au plan d'affaires, lequel fait partie intégrante du présent règlement sous l'annexe « A ».

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **250 000 000 \$** aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **250 000 000 \$** sur une période de **30** ans.

ARTICLE 4.

Advenant le cas que les revenus de la Régie ne soient pas suffisants pour pourvoir aux dépenses, il sera exigé annuellement, de chaque partie à l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (« RÉGIE »), une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe « B ».

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affectera également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2022-08-31-006

M. Andrew Turcotte propose et il est unanimement résolu d'adopter le RÈGLEMENT 2022-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

6. APPEL D'OFFRES AO2021/300MG-480MG

6.1 LISTE DE L'ENSEMBLE DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DES APPELS D'OFFRES AO2021-01 ET 02

M. Jean-François Thériault présente la liste de l'ensemble des projets déposés dans le cadre des appels d'offres 300/480MW.

6.2 CALENDRIER DES ÉTAPES À VENIR

M. Jean-François Thériault présente le calendrier directeur des étapes à venir pour l'Alliance de l'Est dans le cadre de la participation aux appels d'offres AO2021-01 et 02.

7. AQPER- PLAN DE VISIBILITÉ 2022-2023

M. Jean-François Thériault soumet le Plan de visibilité de l'Alliance de l'Est dans le cadre des activités publiques de l'AQPER pour l'année 2022-2023.

2022-08-31-007

M. Bruno Paradis propose et il est unanimement résolu de requérir le Plan de visibilité Or de l'AQPER au montant annuel de 15,000\$ pour l'Alliance de l'Est, montant qui sera répartie entre les membres de l'Alliance de l'Est tel que défini à l'entente de partenariat relative à la participation du milieu local à de futurs projets de parcs éoliens à être implantés dans l'Est-du-Québec.

8. VARIA

Aucun point n'est ajouté.

9. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'est posée. Aucun public ne s'est présenté à la rencontre.

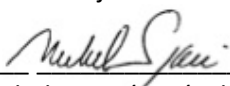
10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre est fixée au 29 septembre 2022, de 9h00 à midi au Riotel de Matane.


11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-08-31-08

L'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Roy propose la levée de la rencontre.



Michel Lagacé, président



Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière